Questions orales

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Je rejette la prémisse de la question.

Il est tout à fait évident que des erreurs ont été commises, et elles font l'objet d'une enquête. Nous nous en tenons à ce que nous avons répété à maintes reprises et à ce que le premier ministre a dit vendredi, soit que toute la documentation sera communiquée. L'entière coopération du ministère de la Défense nationale est acquise pour la tenue de l'enquête.

Nous voudrions savoir pourquoi il y a eu des omissions. Nous avons agi de manière responsable en informant le commissaire à l'accès à l'information. Dès que nous saurons pourquoi cela s'est produit, nous rendrons cette information publique.

Ce sont les fonctionnaires du ministère eux-mêmes qui, lorsqu'ils ont décelé les erreurs, ont appelé la personne qui avait fait la demande au départ, et ils ont été tout à fait ouverts et honnêtes au sujet de cette erreur.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a toujours fait confiance aux fonctionnaires du ministère en dépit d'accusations répétées de mauvaise gestion, d'erreurs de jugement et d'inconduite.

Une nouvelle enquête interne est absolument inacceptable. La hiérarchie du ministère est tout à fait incapable de faire enquête sur elle-même. D'après ces documents, il n'est pas impossible qu'il y ait eu comportement criminel.

Le ministre est-il disposé à considérer cet incident comme une affaire criminelle distincte de l'enquête sur les événements de Somalie et à faire immédiatement appel à la GRC pour mener une enquête au ministère de la Défense nationale?

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je n'écarte aucune mesure qui pourrait être prise à propos de cet incident. Au départ, nous allons faire enquête nous-mêmes. Si nos constatations justifiaient le recours à un autre organisme, comme la GRC, nous y ferons appel.

[Français]

LA BASE DE CHATHAM

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Afin d'atténuer les répercussions de la fermeture de la base de Chatham, au Nouveau-Brunswick, le ministre a obligé les soumissionnaires au Programme de remise à neuf des véhicules blindés de l'armée à exécuter leurs travaux à Chatham, alors qu'il n'y a aucune expertise pour corriger ces véhicules-là. Or, à Saint-Jean, au Québec, on a fermé le Collège militaire, réduit le personnel ainsi que les activités de la base, affectant ainsi durement l'économie de la région, et aucune compensation n'est offerte.

Comment le ministre justifie-t-il que d'une main, il compense Chatham pour les pertes encourues, alors que de l'autre, il refuse d'accorder à Oerlikon de Saint-Jean les mêmes avantages accordés à GM et ce, malgré l'expertise unique en matière de tourelles de la compagnie Oerlikon?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le marché relatif aux véhicules blindés de transport du personnel, la remise à neuf des vieux véhicules et l'ordre de faire effectuer une partie de ces travaux à Chatham—le député a commodément omis de dire que la majeure partie des travaux de remise à neuf se fera aux ateliers de la défense, dans l'est de Montréal—ne constituent en rien un dédommagement ou une indemnisation pour les fermetures de bases. Cela a été catégoriquement exclus.

Si nous pouvions aider une ville—Chatham, Saint-Jean, au Québec, Calgary ou une autre—touchée par une fermeture de base en donnant l'ordre ou en lançant l'invitation aux fournisseurs de faire affaire avec une base ou de faire des achats ou du travail de fabrication dans certaines régions, nous le ferions.

À cause de toutes les fermetures, la pire étant celle de Chatham par ses répercussions régionales, nous avons dit que tout entrepreneur qui veut faire une petite partie du travail de remise à neuf doit stipuler que le travail sera exécuté à Chatham, au Nouveau-Brunswick. Je crois que c'est juste et équitable.

[Français]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, je n'ai pas oublié du tout la réflexion sur les blindés, mais je veux dire au ministre qu'il a spécifié lui-même qu'il y aurait des contrats donnés à Chatham, peu importe s'il y avait de l'expertise ou non.

Doit-on comprendre dans cet autre dossier que, pour l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick, le ministre de la Défense n'hésite pas à compenser des fermetures, à sauvegarder et même à créer des emplois, alors que, pour le Québec, on ne lui réserve que des travaux de maintenance pour les vieux blindés? Le premier ministre veut avoir de bonnes raisons de voter oui, en voilà d'autres.

[Traduction]

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député n'hésite pas à condamner le gouvernement, surtout pour la réduction des dépenses militaires.

Premièrement, je dois rappeler au député que son parti réclamait, au cours de la dernière campagne électorale, une réduction de 25 p. 100 des dépenses militaires.

Deuxièmement, la base des Forces canadiennes de Valcartier est située près de la circonscription du député, qui omet, fort à propos, de vous dire, monsieur le Président, que les dépenses à Valcartier ont en fait augmenté au cours des deux dernières années, tandis que d'autres régions ont encaissé des coups durs.